

REGLEMENT ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE GAM DES PORTES D'AUVERGNE

L'Association a pour objectif de dispenser un enseignement musical et artistique de qualité. Pour passer ensemble une année dans de bonnes conditions, voici quelques précisions et quelques règles à respecter.

LES COURS

Les cours ont lieu 1 fois par semaine, de la mi-septembre à fin juin, sauf pendant les vacances scolaires (à l'exception d'éventuelles séances de récupération).

Les répétitions et les spectacles font intégralement partie du programme, et supposent la participation de tous.

Nous nous réservons le droit d'annuler des activités si le nombre de participants n'est pas suffisant.

Seuls les professeurs peuvent décider du niveau et du groupe dans lequel évolue chaque élève.

Les absences à un cours dû à l'élève ne sont pas rattrapables. Seule l'absence d'un professeur entraîne le remplacement du cours.

COURS D'ESSAI

Il est possible d'effectuer une séance d'essai, en fonction des groupes pendant la première semaine de cours dans la ou les activité(s) choisie (s) à l'inscription. Passé ce délai, l'inscription est validée.

MODALITES DE REGLEMENT

L'adhésion annuelle à l'Association GAM est à régler le jour de l'inscription en septembre. Elle s'élève à 30€ pour une personne seule et à 50 € pour une famille (2 personnes et plus).

Le paiement des cours peut s'effectuer en 3 chèques remis à l'inscription, qui seront prélevés le 10 octobre, le 10 février et le 10 mai.

Pour tout montant de cours par famille supérieur à 400 €, il y a une possibilité de règlement mensuel avec prélèvement le 10 du mois d'octobre à mai.

Les Chèques Vacances et Coupons Sport ANCV sont acceptés.

Toute année commencée donne lieu au paiement intégral des cours, sauf cas de forces majeures : maladie, changement professionnel ou déménagement. Le montant des droits correspondra alors aux semaines de cours effectives.

Le montant de l'adhésion reste dû, quelque soit la date de désistement.

DROIT A L'IMAGE

Les élèves peuvent être photographiés lors d'auditions ou de manifestations organisées par notre association. Sauf demande écrite de la part des élèves, l'acceptation de ces parutions est validée par la signature du présent règlement.

CERTIFICAT MEDICAL

Pour le cours de danse, un certificat médical (de moins d'un an) est obligatoire à l'inscription. Sans présentation de ce document, la participation au cours sera refusée pour des raisons de sécurité et d'assurances.

En cas de renouvellement d'inscription, le certificat d'absence de contre-indication ne sera exigé que tous les 3 ans. L'élève doit alors présenter une attestation justifiant qu'il a répondu négativement à chaque rubrique d'un questionnaire de santé. Cette attestation devra être présentée à chaque renouvellement de la licence pendant une période de trois ans, qui court à compter de la date de présentation du dernier certificat médical. Au terme de cette période de trois ans, un nouveau certificat médical devra être présenté.

ABSENCE DU PROFESSEUR OU INTEMPERIES

En cas d'absence du professeur, l'Association fera tout son possible pour vous prévenir dans les meilleurs délais par téléphone, par mail ou à défaut par affichage sur les portes des locaux.

VOUS AVEZ INSCRIT VOTRE (VOS) ENFANT(S)

Les personnes accompagnant les enfants doivent s'assurer de la présence du professeur avant de les laisser. Les professeurs et l'Association ne peuvent être considérés comme responsables des enfants en dehors des cours.

RESPONSABILITE

En cas de perte d'objets de valeur, l'Association se dégage de toute responsabilité.

VIE DE L'ASSOCIATION

Le GAM des Portes d'Auvergne est une association dont le fonctionnement est assuré uniquement par la bonne volonté de bénévoles. Pour les aider dans leurs tâches, l'aide des adhérents est indispensable.

Pour s'en assurer, un chèque de caution de 10 € est demandé à l'inscription. Celui-ci sera rendu lorsqu'un membre de la famille aura répondu présent lorsque cette aide sera sollicitée. A défaut, le chèque sera encaissé en fin d'année.

Vous recevrez donc tout au long de l'année des messages pour la réalisation de diverses missions (ex : ménage, buvette, distribution de tracts, surveillance des enfants lors des spectacles, etc.). D'avance merci de votre participation.

✂-----

Je soussigné (e) Mme, M.

Pour l'inscription de l'élève

Declare avoir pris connaissance du règlement interne de l'Association

Fait à St Paulien, le

Signature